

RÉCÉPISSÉ

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ À UN ACTE RÉGLEMENTAIRE UNIQUE

Numéro de déclaration

2088860 v 0

du 02 août 2017

A LIRE IMPÉRATIVEMENT

La délivrance de ce récépissé atteste que vous avez transmis à la CNIL un dossier de déclaration formellement complet. Vous pouvez désormais mettre en oeuvre votre traitement de données à caractère personnel.

La CNIL peut à tout moment vérifier, par courrier, par la voie d'un contrôle sur place ou en ligne, que ce traitement respecte l'ensemble des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004. Afin d'être conforme à la loi, vous êtes tenu de respecter tout au long de votre traitement les obligations prévues et notamment :

- 1) La définition et le respect de la finalité du traitement,
- 2) La pertinence des données traitées,
- 3) La conservation pendant une durée limitée des données,
- 4) La sécurité et la confidentialité des données,
- 5) Le respect des droits des intéressés : information sur leur droit d'accès, de rectification et d'opposition.

Pour plus de détails sur les obligations prévues par la loi « informatique et libertés », consultez le site internet de la CNIL : www.cnil.fr.

Organisme déclarant

Nom : MAIRIE DE PERTUIS

Service :

Adresse : RUE VOLTAIRE CS737

Code postal : 84120

Ville : PERTUIS

N° SIREN ou SIRET :

218400893 00010

Code NAF ou APE :

8411Z

Tél. : 0490790274

Fax. : 0490797315

Traitement déclaré

Finalité : RU59 - Caméras mobiles des agents de police municipale

Transferts d'informations hors de l'Union européenne : Non

Fait à Paris, le 02 août 2017
Par délégation de la commission



Isabelle FALQUE PIERROTIN
Présidente